AR-Préfecture
Acte certifié éxécutoire
095-219503943-20240717-2-CC
Réception par le Préfet : 17-07-2024
Publication le : 17-07-2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise

Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N° 2024/ 137

(prise en vertu de la délégation du Conseil municipal)

Objet : Contrat de mission pour l'accompagnement de la ville de Mery sur Oise dans la définition de son projet de transition énergétique et climatique

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU, le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT, la nécessité de recourir à un prestataire pour l'accompagnement de la ville de Mery sur Oise dans la définition de son projet de transition énergétique et climatique signé avec la société OBJECTIF CARBONE SAS,

CONSIDERANT, les conditions proposées par société OBJECTIF CARBONE SAS, représentée par Monsieur CARLES Olivier, dont le siège social est situé 16 avenue du drapeau, 92700 COLOMBES,

DECIDE

Article 1 : La passation d'un contrat pour l'accompagnement de la ville de Mery sur Oise dans la définition de son projet de transition énergétique et climatique signé avec la société OBJECTIF CARBONE SAS, représentée par Monsieur CARLES Olivier, dont le siège social est situé 16 avenue du drapeau, 92700 COLOMBES,

Article 2 : Le montant du contrat s'élève à **9 900,00 € H.T soit 11 880,00 € T.T.C.**

Article 3 : D'autoriser la mise en paiement à l'avancement,

Article 4 : De voter les crédits suffisant inscrits sur le budget 2024.

Article 5: Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Monsieur le Trésorier de l'Isle-Adam
- La Société OBJECTIF CARBONE

AR-Préfecture
095-219503943-20240717-2-CC
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 17-07-2024
Publication le : 17-07-2024

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 17 JUIL. 2024

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-s/OISE (VAL-D'OISE)

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil
départemental du Val d'Oise

AR-Préfecture
095-219503943-20240717-2-CC
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 17-07-2024
Publication le : 17-07-2024

ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE DE MERY SUR OISE DANS LA DEFINITION DE SON PROJET DE TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE

Contrat

OBJECTIF CARBONE

www.objectifcarbone.org

AR-Préfecture
095-219503943-20240717-2-CC
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 17-07-2024
Publication le : 17-07-2024

CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations contenues dans ce document sont confidentielles, elles ne peuvent être utilisées pour d'autres motifs que l'acceptation ou le refus de la présente proposition. Ces informations ne pourront être publiées ou transmises en partie ou en totalité à aucun tiers sans un accord écrit préalable d'Objectif Carbone. Toutefois ces obligations ne s'appliquent pas aux informations en provenance de sources publiques.

Lors de l'étude, le présent prestataire s'engagera à maintenir strictement confidentielles toutes les informations, documents et résultats produits en exécution de la prestation ainsi que toutes les données et informations qui lui seront communiquées par le maître d'ouvrage.

COPYRIGHT

© OBJECTIF CARBONE sas
Siège social : 16 Avenue du Drapeau
92700 Colombes – France
Tél : 06 62 33 74 41
RCS Nanterre 503 570 137
Siret : 503 570 137 00011
APE : 7490 B

AR-Préfecture
095-219503943-20240717-2-CC
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 17-07-2024
Publication le : 17-07-2024

CONTRAT ENTRE LES SOUSSIGNES

OBJECTIF CARBONE sas
16 Avenue du Drapeau
92700 Colombes – France
Représentée par M. Olivier CARLES, Président Directeur Général

ET

Commune de Méry-sur-Oise
Représenté par M. EON, Maire de Méry-sur-Oise
Mairie de Méry-sur-Oise
14 Av. Marcel Perrin, 95540 Méry-sur-Oise
Dûment autorisé à l'effet de signer par Délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020

AR-Préfecture
095-219503943-20240717-2-CC
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 17-07-2024
Publication le : 17-07-2024

SOMMAIRE

Objet du devis 5

Contenu de la mission : tranche ferme 5

Phase 1 : Caler la méthodologie 5

Phase 2 : Réaliser le bilan des émissions de GES 6

Phase 3 : Elaborer le plan de transition 8

Rémunération 9

Révision de prix et échéances 9

Facturation 10

Durée 10

Bon pour accord 11

Objet du devis

Accompagnement de la ville de Méry-sur-Oise dans le diagnostic du bilan des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan de transition sur le périmètre du patrimoine et des compétences de la ville

Contenu de la mission : tranche ferme

Phase 1 : Caler la méthodologie

Périmètre :

Nous proposons de prendre en compte les émissions directes et indirectes de la collectivité (les 3 « scopes » d'un bilan carbone). Même si Méry-sur-Oise n'a pas d'obligation de réaliser un bilan carbone, sa volonté de s'impliquer dans la transition suppose la prise en compte d'une approche globale qui permettra de s'emparer de tous ses leviers d'action (postes en bleu sur le tableau ci-dessous)

Postes d'émission du BEGES et compétences de Méry-sur-Oise à prendre en compte :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Méry-sur-Oise Données d'activité à collecter
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Bâtiments : consommations de gaz, fioul
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Flotte de véhicule : carburant consommé et/ou km parcourus par motorisation
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Non concerné
	4	Emissions directes fugitives	Fuite de gaz refroidissant des climatiseurs
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Non concerné
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Bâtiments : consommations d'électricité
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Bâtiments : consommations de vapeur ou froid (réseaux de chaleur)
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	Calculé à partir des consommations d'énergie
	9	Achats de produits ou services	Fournitures, alimentation pour la restauration collective (ou nombre de repas servis), travaux / maintenance, voirie (fichiers comptables et/ou de suivi des stocks)
	10	Immobilisations de biens	Listings des bâtiments et leur date de construction, flotte de véhicules avec date d'achat, équipements des services techniques, équipements informatiques, autres équipements
	11	Déchets	Quantité de déchets par filière d'élimination (périmètre à définir en fonction du transfert ou non de cette compétence)
	12	Transport de marchandise amont	A priori non concerné
	13	Déplacements professionnels	En dehors de la flotte : train, avion, taxi, location de voitures
	14	Actifs en leasing amont	A priori non concerné
	15	Investissements	A priori non concerné
	16	Transport des visiteurs et des clients	Voir si pertinent et si des sources de données sont exploitables
	17	Transport de marchandise aval	Collecte des déchets (périmètre à définir en fonction du transfert ou non de cette compétence)
	18	Utilisation des produits vendus	Non concerné

	19	Fin de vie des produits vendus	Non concerné
	20	Franchise aval	Non concerné
	21	Leasing aval	Non concerné
	22	Déplacements domicile travail	Km parcourus par mode de transport (voiture, transport en commun, vélo électrique...)
	23	Autres émissions indirectes	Non concerné

Réunion de cadrage :

La mission commencera par **une réunion de cadrage** qui aura plusieurs objectifs :

- Se présenter, faire connaissance et bien comprendre les enjeux de la mission ;
- Présenter la méthodologie ;
- Arrêter le périmètre de la mission ;
- Définir les résultats attendus ;
- Valider le contenu attendu des différents livrables ;
- Identifier les personnes ressources et des sources de données ;
- Obtenir les contacts des interlocuteurs ;
- Définir les rôles de chacun ;
- Organiser le déroulé général de la mission ; sur la base des échanges qui auront lieu et de notre proposition de planning, nous pourrons finaliser celui-ci au cours de cette première réunion. Nous attirons toutefois votre attention ici sur un point important : le planning général d'une mission Bilan Carbone® est fortement dépendant de l'étape de collecte des données, elle aussi reposant sur différentes personnes ressources devant contribuer à ce travail en plus de leurs tâches habituelles.

Phase 2 : Réaliser le bilan des émissions de GES

Collecter les données

Dans un Bilan Carbone « Patrimoine et compétences », ce sont les services de la collectivité qui disposent des données. Leur collecte repose donc sur la mobilisation des services. **Afin d'être le plus rapide et le moins sollicitant pour les services, nous chercherons à travailler avec des données brutes, que nous pourrons retraiter en interne.**

Nous réaliserons le recueil des données à l'aide des méthodologies et des outils présentés ci-dessous :

- Une analyse détaillée des documents existants susceptibles de fournir tout ou partie des informations nécessaires ;
- La préparation de fichiers de collecte adaptés aux personnes ressources pour minimiser le temps que ces personnes auront à consacrer à la collecte en listant sur le fichier de collecte les données attendues. Lorsque les données sont disponibles, les personnes ressources pourront les transmettre, soit en complétant le fichier, soit en fournissant leur propre support, en privilégiant les formats type tableur ;

Afin de simplifier la mise à jour de vos futurs Bilan Carbone®, nous avons construit un tableau de bord couplé au tableur Bilan Carbone®. **Vous pouvez ainsi, sur une seule page, remplir les données d'activités.**

Nous tiendrons à jour un tableau de bord d'évolution de la collecte et de suivi des échanges avec les personnes ressources.

En cas d'absence de données, nous pouvons avoir recours à deux solutions :

- Réaliser une enquête. Par exemple, pour connaître le nombre et la provenance des visiteurs à l'accueil des principaux sites, nous pouvons mettre une place un simple questionnaire sur quelques jours et extrapoler les résultats sur une année ;

- Estimer des hypothèses à partir de moyennes ou tendances observées au cours d'études similaires. Pour cela, nous pouvons nous référer à notre base de données alimentée par une cinquantaine de références de Bilan Carbone® collectivité.

Pour ces données lacunaires, nous réaliserons un arbitrage entre temps consacré et importance de la donnée dans le Bilan Carbone©. Pour certaines données importantes, nous ferons en sorte de réaliser des estimations précises.

Toutes les estimations seront précisées dans un tableur et pourront être modifiées instantanément. Toutes ces hypothèses seront validées avec les personnes ressources.

Exploiter les données

Pour connaître les émissions, les données collectées sont « converties » en carbone dans des tableurs via des facteurs d'émission. Pour convertir ces données, nous utiliserons la **version 8 du Bilan Carbone®** qui permet de réaliser une extraction rapide des émissions de Gaz à Effet de Serre afin de respecter le cadre réglementaire à la fin de la mission.

A partir de l'utilitaire économique de la méthode Bilan Carbone®, nous estimerons les surcoûts économiques liés à une hausse du prix des énergies fossiles et d'une éventuelle taxe carbone. Dans cette analyse, nous élaborerons différents scénarios en nous basant notamment sur les études de prospective de l'Agence Internationale de l'Énergie, et **nous mettrons les résultats de ces scénarios en perspective par rapport à l'activité de la collectivité.**

Un jeu de plusieurs **hypothèses** sur l'évolution possible du prix des énergies fossiles, en fonction de la situation précise de l'année du bilan, sera effectué pour donner à la collectivité des éléments d'appréciation et de décision.

Nous réaliserons également une projection sur l'impact de la mise en place d'une taxe carbone.

Exemple d'impact économique d'une hausse du prix de l'énergie et de la mise en place d'une taxe carbone sur le budget d'une collectivité

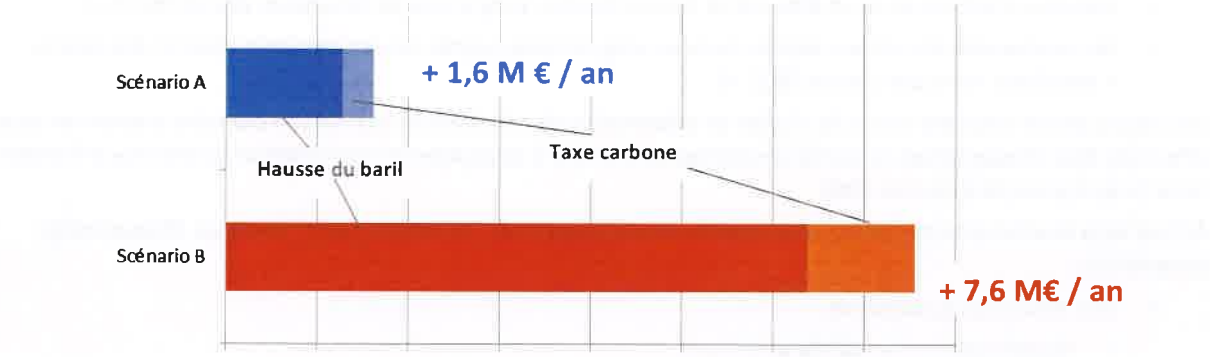

Établir un rapport

Le rapport comprendra l'ensemble des données, résultats, hypothèses, préconisations obtenues au cours des précédentes étapes, rassemblés de la manière suivante :

- Une présentation synthétique de la méthode Bilan Carbone®
- Une définition précise des périmètres ;
- Le détail des résultats consolidés : émissions de GES par poste et compétences, données d'activités, analyse, hypothèses retenues, approximations effectuées, préconisations, bilan des émissions et scénarios ;
- La description de la démarche et des outils de suivi.

Exemple de présentation des résultats d'une collectivité

Par poste

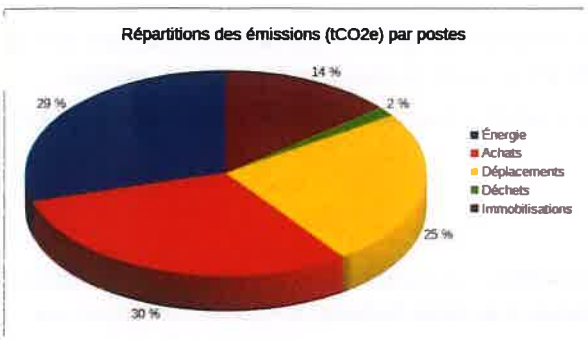

Par compétence

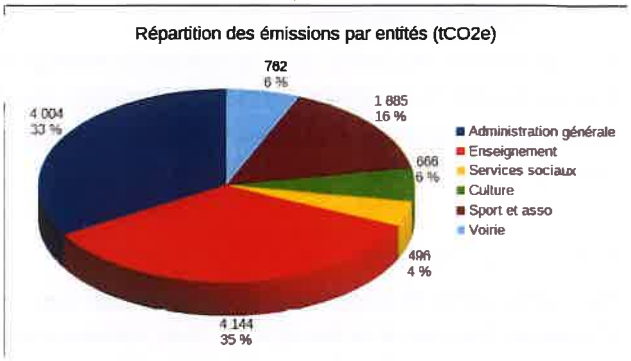

Présenter les résultats

Nous présenterons les résultats du diagnostic aux personnes ressources, à l'équipe projet et au COPIL.

Nous mutualiserons cette réunion avec un temps de co-construction du plan d'actions.

Phase 3 : Elaborer le plan de transition

Plan d'actions

Nous identifierons les pistes d'actions à proposer en fonction :

- Des priorités identifiées à la suite de l'analyse du bilan GES ;
- Des plans d'actions en cours (Plan climat intercommunal, programme de rénovation des bâtiments…).
- Du recensement des actions déjà en cours ou programmées auprès des services (déjà répertoriées dans la « Note bilan mery bas carbone 2022 »)

Ces actions seront discutées lors de la réunion de présentation des résultats du bilan et une première priorisation sera effectuée. Pour chaque action, le comité de pilotage sera amené à se positionner sur l'ambition qu'elle vise à l'horizon de la fin du mandat et à horizon 2030.

A l'issu de la réunion et en co-construction avec les services concernés, les actions seront finalisées. Chaque action comprendra :

- Une estimation quantitative :
  - du gain potentiel en tCO2e et en Euros
  - des ressources humaines et financières nécessaires à son application
- Les directions/services/missions/agents concernés, et les partenaires à mobiliser
- Un échéancier de réalisation,
- Les impacts attendus sur l'environnement, l'économie, le social et le culturel,
- Les outils de suivi et d'évaluation (indicateurs de suivi et de résultats)
- Les points de blocage éventuels et la façon de les résoudre

Objectifs de réduction des émissions de GES

La consolidation des actions permettra de définir une trajectoire de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES à horizon fin de mandat et à horizon 2030.

Cette trajectoire sera contextualisée au regard :

- Des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).
- Des objectifs du PCAET intercommunal.

Restitution finale

Nous définirons avec l'équipe projet le déroulé de la présentation. Nous veillons à ce que la réunion de restitution soit un moment fort et stimulant afin :

- d'emporter l'adhésion des élus pour obtenir un portage politique fort ;
- de favoriser l'implication des différents services afin de bénéficier d'un effet d'entraînement ;
- de confirmer la dynamique dans le temps.

REMARQUE : Notre expérience de sensibilisation montre qu'elle doit s'inscrire dans la durée. Le résultat de la convention citoyenne pour le climat (CCC) est remarquable à cet égard : 150 citoyens tirés au sort, sans appétence ni connaissance spécifique préalable sur le sujet, ont tous convergé sur des propositions très ambitieuses. Et pourtant, presque aucun d'entre eux n'aurait misé sur celles-ci au départ, avant d'avoir étudié de manière approfondie le sujet.

Livrables et réunions :

Livrables :

- Rapport de diagnostic BEGES
- Rapport de Plan de transition
- Supports de réunion

Réunions :

- Réunion de cadrage
- Restitution du BEGES
- Restitution du plan de transition

Rémunération

Pour le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), **le budget de notre prestation en tranche ferme est d'un montant de 9 900,00 € HT**, taux de TVA de 20%, soit toutes taxes comprises 11 880,00 € TTC.

Budget forfaitaire de la mission

	Nb	Nb de jour		Total HT	TVA	Total TTC
		Chef de projet	Consultant			
		800	600			
Tranche ferme		**4,5**	**10,5**	**9 900,00**	**1 980,00**	**11 880,00**
Collecte et traitement des données	-	1	5	3 800,00	760,00	4 560,00
Réunions - COPIL (cadrage, restitution diagnostic, restitution finale)	3	1,5	1,5	2 100,00	420,00	2 520,00
Points tél / visio	Selon besoin	1	1,5	1 700,00	340,00	2 040,00
Finalisation des livrables		1	2,5	2 300,00	460,00	2 760,00

La rémunération est de :

9 900 € HT

TVA 1 980 €

11 880€ TTC

Révision de prix et échéances

Sans objet.

AR-Préfecture
095-219503943-20240717-2-CC
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 17-07-2024
Publication le : 17-07-2024

Facturation

A l'avancement.

Durée

Fin de contrat : 7 juin 2024.

Le planning prévisionnel dépend de la réactivité des services. Notre méthode et notre expérience nous permettent toutefois de solliciter les personnes ressources le moins possible et uniquement sur les éléments à forte valeur ajoutée, ainsi par exemple nous ne leur demandons pas de traiter les données, mais de nous communiquer les fichiers brutes (tels qu'utilisés au quotidien).

Afin de garantir la tenue du calendrier, nous mettrons en place une organisation basée sur :

- un suivi régulier de l'avancement de la collecte ;
- le traitement des données dès leur réception.

Proposition de planning détaillé

Étape	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Réunion de cadrage						
Collecte et analyse des données						
Réunion de restitution du diag & construction plan de transition						
Finalisation du plan de transition et des livrables						
Réunion de restitution finale						

Bon pour accord

Objectif Carbone SAS au capital de 40 000€ 16 avenue du Drapeau, 92700 Colombes Numéro SIRET (siège) : 503 570 137 00011 Numéro TVA Intracommunautaire FR25503570137 Numéro RCS : Nanterre B 503 570 137 Activité (Code NAF ou APE) : Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses (7490B)	Commune de Méry-sur-Oise 14 avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise France SIRET : 219 503 943 00017 Numéro TVA Intracommunautaire : FR84219503943 Activité (Code NAF ou APE) : Administration publique 84.11Z
Représentant légal : M. Olivier CARLES, Président Directeur Général A : Le : Olivier CARLES Signé numériquement par Olivier CARLES ND : C=FR, O=OBJECTIF CARBONE, OU=OBJECTIF CARBONE, OU=0002 50357013700011, OU=direction générale, OID.2.5.4.97=NTRFR-50357013700011, L=COLOMBES, SN=CARLES, G=Olivier, CN=Olivier CARLES, T=président, SERIALNUMBER=0001 Raison : Je suis l'auteur du document Emplacement : Date : 2024.03.29 11:31:09+01'00' Foxit PDF Reader Version: 2023.3.0	Représentant légal : M. Pierre-Edouard EON, Maire A : Méry-sur-Oise Le : 17 JUIL. 2024 Le Maire, MAIRIE DE MÉRY-SUR-OISE VAL-D'OISE Pierre-Edouard EON Vice-président du conseil départemental du Val d'Oise

AR-Préfecture

095-219503943-20240717-2-CC

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 17-07-2024

Publication le : 17-07-2024